

OBJET : TARIF Prestations SETA 2023

Membres en exercice : **26**
Membres présents: 19
Membres ayant donné procuration : **6**
Votes contre : 0
Votes pour : 25

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin, Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la mairie de Monlezun d'Armagnac, sous la présidence de **Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : Pascal TROTTA

Membres présents ou représentés : ORTYL Chantal (pouvoir à Pascal Trotta), VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DIEDERICH Henri, BAQUE Aline (pouvoir à Patrick NALIS), LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à Claude SAINT LANNES), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent (pouvoir à Philippe SAUQUES), CASTERA Guy, SOLER Marc, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, BARSACQ Franck, DUPUY Alain (pouvoir à Joël LABURTHE), EXPERT Didier, Thierry FRENOT (pouvoir à Marie-Claude MAURAS), MAURAS Marie-Claude, Raymonde LACOMME.

DELIBERATION :

Le Président précise que ces tarifs seraient applicables au 1^{er} juillet 2023 pour les pièces et fournitures sur devis. Il propose ces tarifs pour toutes les prestations assurées par le SETA.

Libellé	Tarif HT
Remblais (la tonne)	Prix du fournisseur + 20%
Compteurs	
Fournitures et pièces diverses	
Travaux sous-traités	
Fonçage Forfait	400
Déplacement compteur	150
Forfait branchement	700
Fourniture+ pose regard compteur	45
Heure pelle avec Chauffeur	30
Heure Mini-pelle avec Chauffeur	20
Poids lourd	20
Heure agent	30
Heure agent Nuit	60
Heure agent Dimanche et Férié	45
Ouverture compteur	40
Fermeture compteur	35
Frais perte de clefs	200 €
Diagnostic AC	150 €

Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la proposition ainsi présentée qui rentrera en vigueur au 1er juillet 2023, annulant la délibération CS 2022-32 du 23 Juin 2022.



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Le Président,
Philippe SAUQUES